Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500077-20260407-D2026_16-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 07/04/2026

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
11	10

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 7 Avril à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RICHARD Bruno, Maire, en session ordinaire, convoqués le 31/03/2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. RICHARD Bruno, Maire, Mmes : BOSC Sophie, FROGERAIS Lydie, JAMAUX Johanna, MOREL Nathalie, TIRARD Romy, M : CHAMPALAUNE Dominique, DENIAUD Bruno, DENIER Emmanuel, LEFEUVRE Aurélien, VASNIER Pascal

Excusés :

Procurations :

A été nommé(e) secrétaire : M DENIAUD Bruno

2026/16 – Indemnités du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
La Population totale d'Aubigné n'atteignant pas 500 habitants, le taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique s'élève à 28,1%.

Le montant brut mensuel des indemnités du Maire s'élève à 1155,06€.

Cette indemnité sera versée au Maire chaque trimestre à compter de l'élection du Maire.

Monsieur Le Maire ne prenant pas part au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE** :

- **DECIDE** de fixer le taux des indemnités versé du Maire à 28,1% de l'indice brut de référence 1027 correspondant à un montant mensuel de 1155,06€ brut.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

Le Maire
Bruno RICHARD

MAIRIE D'AUBIGNÉ (ILLE-ET-VILAINE)

Le secrétaire de séance :
M DENIAUD Bruno